

# Bachelier en ergothérapie

<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-ergo@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

STAGE D'INTERVENTION ET SEMINAIRES CLINIQUES (y compris l'éducation citoyenne)			
Code	PAEG3B79ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	16 C	Volume horaire	798 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Sophie GIGOUNON</b> (sophie.gigounon@helha.be)		
Coefficient de pondération		160	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

## 2. Présentation

### Introduction

Cette AA constitue la finalité de la formation, c'est à travers les différents stages que l'étudiant pourra transférer les acquis théoriques obtenus dans les différents cours de sa formation.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

**Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
- 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- 1.4 Construire son projet professionnel
- 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- 1.6 Exercer son raisonnement scientifique

**Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
- 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
- 2.3 Respecter la législation et les réglementations

**Compétence 3 Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**

- 3.1 Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
- 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe multidisciplinaire
- 3.3 Participer à la démarche qualité
- 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

**Compétence 4 Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**

- 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
- 4.2 Choisir un modèle d'intervention ergothérapique et formuler les objectifs s'y rapportant
- 4.3 Établir la liste des interventions en rapport avec les besoins identifiés
- 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations écologiques
- 4.5 Prévoir l'évaluation du processus d'intervention ergothérapeutique

**Compétence 5 Assurer une communication professionnelle**

- 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- 5.2 Utiliser les outils de communication existants
- 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire

5.4 Informer, conseiller et/ou éduquer la personne bénéficiaire et/ou son entourage social pour améliorer son activité et sa participation

Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**

6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie

6.2 Évaluer les capacités et incapacités fonctionnelles de la personne ainsi que sa participation sociale et identifier les facilitateurs et obstacles de l'environnement

6.3 Mettre la personne bénéficiaire en situation écologique pour améliorer son activité et sa participation

6.4 Pratiquer l'entraînement des capacités fonctionnelles et/ou maintenir les capacités résiduelles de la personne bénéficiaire

6.5 Adapter l'environnement en organisant les ressources matérielles et humaines

### **Acquis d'apprentissage visés**

**Au terme de son activité d'intégration professionnelle, l'étudiant devra être capable de :**

- Avoir une relation adéquate avec le patient et l'équipe, en s'exprimant de manière claire et compréhensible
- Présenter un patient du service en termes d'occupation humaine en respectant un modèle ergothérapeutique en suivant les étapes du MCPP
- Utiliser un vocabulaire professionnalisant et d'intégrer les habilités de l'ergothérapeute selon le MCHCC en pratique et à travers la rédaction de ses rapports de stage
- Identifier et utiliser les outils d'évaluation existants afin de récolter les données relatives au patient et à l'ergothérapie
- Synthétiser les problèmes occupationnels de manière qualitative et quantitative
- Interpréter les données observées et recueillies en lien avec les besoins occupationnels du patient au travers de toutes les étapes du MCPP
- Réaliser un plan d'intervention ergothérapeutique, en fonction de la situation du client de proposer des interventions spécifiques, adaptées, recherchées et cohérentes.
- Axer ses interventions sur des données probantes (articles scientifiques, références,...)
- Développer un esprit critique professionnel sur sa prise en charge
- Rédiger le dossier d'un patient en respectant les normes APA et sans faute d'orthographe
- Rédiger et transmettre aux membres de l'équipe pluridisciplinaire le diagnostic du patient
- Respecter les règles déontologiques et éthiques dans la prise en soins des patients, en respectant également leur bien-être, les besoins du service et les règles d'hygiène qui en découlent.
- Faire preuve d'assiduité, de ponctualité et de motivation
- Transposer des compétences communicationnelles et pratiques dans un contexte de mise en situation, lors d'une séance de simulation en groupe-classe.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG3B79ERGA Stage d'intervention et séminaires cliniques (y compris l'éducation citoyenne) 798 h / 16 C

### **Contenu**

- Au terme des différents stages effectués durant la formation, l'étudiant doit avoir exploré différents domaines de l'ergothérapie. Des quotas minimums sont à remplir par tranche d'âge et dysfonctionnement abordé de la population accompagnée. Ceux-ci sont disponibles au sein du cahier de stage et du règlement de stage. Voir le règlement de stage.

- Une journée de simulation à présence obligatoire est programmée en fin du Q1 et fera l'objet d'une rédaction d'un travail écrit.

### **Démarches d'apprentissage**

Les étudiants se rendent en stage, trois périodes sont programmées durant l'année académique et concernent chacune un domaine d'application différent. Durant celui-ci, le référent institutionnel effectue au minimum une visite par stage afin de permettre à l'étudiant, sur base d'une discussion sur le terrain, d'améliorer sa pratique et la compréhension de celle-ci.

Durant les périodes de stages, les étudiants doivent rendre 3 rapports par lieu d'intervention, selon des modalités

différentes (rencontre avec l'enseignant, rapport écrit et présentation orale en sous-groupe) et concernant un patient du service, qui feront l'objet de réflexion et correction avec un référent stage au sein de l'école.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

L'étudiant est suivi durant toute l'année par ses maîtres de stage, le référent institutionnel et le référent stage afin de guider ses apprentissages. Des rencontres individuelles sont possibles, voire obligatoires à certains moments de l'année. La coordinatrice de stage est également disponible afin de répondre au maximum aux desideratas de l'étudiant ou de l'accompagner dans ses démarches administratives.

Une séance d'information est programmée en début d'année académique afin de prendre connaissance des évaluations, rapports, exigences attendues durant l'année.

Le cahier de stage est individualisé et permet à l'étudiant, le maître de stage et l'enseignant de référence d'avoir un regard complet sur l'ensemble des stages de son cursus, son parcours pédagogique, ses forces et faiblesses pour personnaliser l'accompagnement au maximum.

### **Sources et références**

Cfr Canevas des rapports de stage disponibles sur Connected

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Canevas des rapports
- Cahier de stage reprenant les documents administratifs, les évaluations finales, les grilles de compétences afin que l'étudiant puisse se fixer des objectifs d'apprentissage
- Notes de cours pour la mise en place d'interventions

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Pour obtenir une note, l'étudiant doit avoir effectué un minimum de 1005h de stages, validées et signées par les maîtres de stage qui l'ont accompagné dans ses différents stages du cursus.

Les heures prestées lors de la séance de simulation en santé, en groupe, sont validées en heures de stage, à condition que celles-ci soient signées par l'enseignant de référence et validées par la remise d'un travail écrit lié à cette séance spécifique, en classe.

La note finale est calculée par la coordinatrice des stages sur base de la moyenne arithmétique des notes de stage pratiques et des neuf rapports de stage. La répartition se fera comme suit : 50% accordée aux évaluations données par le(s) maître(s) de stage et 50% pour la moyenne des notes des rapports de stage.

La coordinatrice des stages se réserve le droit d'enlever de 0.5 à 1.5 points à la note finale de l'étudiant (cotée sur 20) qui ne respecterait pas les consignes administratives liées à la tenue du cahier de stage durant les 3 blocs (non-respect des délais de remise de ce cahier et des rapports de stage, présence de ratures non justifiées ni signées, nombreuses erreurs ou oublis dans la retranscription des heures effectuées).

La note finale de stage obtenue en Q2 est automatiquement reconduite en Q3 et n'est pas remédiable. Cependant, dans le cas d'un échec à la moyenne du Q2, les rapports de stage peuvent être représentés en Q3 uniquement si la note donnée par le(s) maître(s) de stage est(ont) supérieure(s) ou égale à 10.

L'étudiant qui a un mandat dans un des conseils officiels de la Haut-Ecole (OEH, Conseil social...) peut demander que lui soient octroyés des heures de stage, pour cet engagement citoyen. Cette demande officielle doit être réalisée envers la Direction en début d'année académique. Le Département le dispensera alors de l'équivalent de 2 semaines d'activités d'intégration professionnelle. En contrepartie, l'étudiant devra rendre un rapport au coordinateur pédagogique des stages à l'issue de son dernier stage de l'année académique. Ce rapport consistera en un compte-rendu de ses activités dans le cadre de cet engagement citoyen et mettra en évidence la manière dont il a développé la capacité 1.5. « Adopter un comportement responsable et citoyen » issue de compétence 1 « S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle ». Ce rapport sera coté par le coordinateur pédagogique des stages et cette note rentrera en compte comme l'équivalent d'un rapport de stage traditionnel pour le calcul de la note globale de stage

Cfr Règlement de stage

## Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Rap	50	Rap	50
Période d'évaluation			Stg	50	Stg	50

Rap = Rapport(s), Stg = Stages

## Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie des activités d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

**Intervenants: Sophie Gigounon (coordinatrice des stages), Florence Terrier, Gwendoline Terrana, Sabrina Albergoni, Valérie Goube, Maité De Loos, Anaïs Al Haffar et Ismail Azouag.**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).